

Annexe 12 – « Les protecteurs du patrimoine sont récompensés – ‘Un bungalow construit dans les années 1960 peut posséder aujourd’hui une qualité architecturale’ », *Le Devoir*, 20 et 21 octobre 2012, p. G6

# LE DEVOIR

Libre de penser

## Patrimoine architectural de Montréal - Les protecteurs du patrimoine sont récompensés

«Un bungalow construit dans les années 1960 peut posséder aujourd’hui une qualité architecturale»

20 octobre 2012 | Pierre Vallée | Habitation



Photo : Denis Labinne OPAM

La résidence du 1707, boulevard Laird, a mérité le Prix émérite du patrimoine, catégorie résidentielle, dans Mont-Royal.

L’Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) a pour but de souligner l’importance de la protection du patrimoine bâti montréalais et de récompenser les heureuses initiatives en la matière. L’OPAM, une initiative conjointe de la Ville de Montréal et d’Héritage Montréal, en est à sa 22e édition.

«Lorsque l’OPAM a été lancée en 1990, la protection du patrimoine bâti, en particulier celui des résidences privées, n’était pas une valeur bien ancrée dans l’esprit des citoyens, souligne Robert Perron, conseiller et analyste à la Division de l’art public et de la mise en valeur du patrimoine de la Ville de Montréal. L’objectif premier de l’OPAM était donc d’encourager les propriétaires à entretenir leurs maisons et à le faire dans le respect du caractère original du bâtiment. »

### Prix émérite du patrimoine

Ainsi sont nés les Prix émérites du patrimoine, qui viennent chaque année récompenser des propriétaires qui ont su au fil des ans entretenir et même rénover leur maison tout en protégeant son caractère patrimonial. Cette année, ce sont 22 propriétaires qui ont reçu cet honneur. De ce nombre, cinq propriétés ont été retenues pour participer au concours La Maison coup de coeur. C’est le vote du grand public qui déterminera le lauréat. On peut voter en allant dans le site Internet de l’OPAM. On y trouvera aussi les photos des 22 résidences lauréates.

« Nous avons une définition assez ouverte de ce qu'est le patrimoine bâti résidentiel. Toute propriété d'avant 1975 peut se qualifier. Au fond, un bungalow construit dans les années 1960 peut posséder aujourd'hui une qualité architecturale qu'on pourrait qualifier de vintage. »

Et nul besoin que les résidences soient situées à l'intérieur des frontières de la seule ville de Montréal. « L'OPAM englobe l'ensemble de l'île de Montréal. La Ville de Montréal et ses arrondissements travaillent de concert avec les autres municipalités de l'île. Cela démontre une véritable volonté de tous les acteurs du territoire de faire la promotion de la protection du patrimoine. »

Ce sont d'ailleurs les architectes des arrondissements et des municipalités qui font la première sélection. « Comme ils connaissent bien leur territoire, ils sont bien placés pour faire les premières propositions. Le choix final revient à un comité composé de certains de ces architectes, d'architectes et urbanistes de la Ville de Montréal et de gens d'Héritage Montréal. »

### **Prix spéciaux du patrimoine**

En plus des Prix émérites du patrimoine, l'OPAM remet depuis quelques années déjà des Prix spéciaux du patrimoine. « Bien que la résidence privée soit encore au coeur de nos activités, il nous semblait illogique de ne pas souligner ce qui se fait de bien dans la protection du patrimoine dans d'autres secteurs architecturaux, tels les édifices publics et commerciaux. »

Cinq Prix spéciaux du patrimoine et une Mention spéciale ont été décernés cette année par l'OPAM. Voici donc les lauréats 2012: RBC Banque Royale, la firme Martin, Marcotte-Beinhaker Architectes et l'entrepreneur Saint-Denis Thompson ont reçu le Prix du patrimoine commercial pour la restauration de la maçonnerie de la succursale de RBC Banque Royale située avenue Laurier Ouest, dans le Plateau-Mont-Royal.

Le Prix de la mise en valeur du patrimoine a été décerné à la firme Cardinal-Hardy-Beinhaker et au Groupe Prével pour le recyclage des bâtiments désaffectés de l'ancienne usine Imperial Tobacco, située à Saint-Henri, en un complexe résidentiel de 500 logements, soit les Lofts Impérial. « Les façades de ces bâtiments avaient été recouvertes d'un revêtement métallique. En enlevant ce dernier, on a pu mettre au jour une importante fenestration. »

Le Musée des beaux-arts de Montréal et la firme Provencher Roy + Associés Architectes ont reçu le Prix d'intégration architecturale pour le nouveau pavillon Claire-et-Marc-Bourgie. « Non seulement ont-ils réussi à intégrer l'église Erskine American United Church, mais le choix des matériaux du nouveau bâtiment a permis une parfaite intégration avec les autres bâtiments du musée et avec la rue Sherbrooke. »

Le Prix de l'artisan a été remis à BLV Consultant, une entreprise spécialisée dans la restauration d'éléments architecturaux ornementaux tels que les corniches. Fondée par Bernard Le Vergos, l'entreprise est aussi spécialisée dans les matériaux nobles, comme le cuivre et le zinc. Une Mention spéciale a aussi été décernée au Marché 4751 inc., situé au 4751, rue Sainte-Catherine Est. Les deux jeunes propriétaires de cette épicerie fine, Alysanne McKale et Hichan Faridi, ont découvert, sous l'entablement du commerce en bois teint, des vitraux datant des années 1930 ainsi qu'un dôme surplombant l'entrée. De leur propre chef, ils ont choisi de mettre en évidence ces éléments architecturaux.

« Le prix d'excellence Ivanhoé-Cambridge est remis chaque année à un organisme ou à une personne pour l'ensemble de sa contribution à la protection du patrimoine. » Cette année, le lauréat est la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal. Fondée en 1862, cette société savante, comme on disait à l'époque, a largement contribué à la sauvegarde du patrimoine montréalais. On lui doit, entre autres, la mise en valeur des fortifications du Champ-de-Mars, la sauvegarde de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours ainsi que du Château Ramesay. Elle en est aujourd'hui la propriétaire et dirige les activités du Musée du Château Ramesay.

« Je crois que, au fil des ans, l'OPAM a contribué à éveiller les consciences en ce qui a trait à la préservation du patrimoine, estime Robert Perron. Par exemple, il eût été impossible il y a 20 ans que les villes et les arrondissements puissent adopter des règlements encadrant la rénovation des bâtiments afin d'en protéger le patrimoine. Mais, aujourd'hui, les citoyens sont devenus plus conscients de la valeur patrimoniale du bâti. »

*Collaborateur*